



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2024/12

COMMUNE D'ISSEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

DOMAINE : 2
« Urbanisme »

Séance du Conseil Municipal du 04 juin 2024 à 20h30

SOUS-DOMAINE : 2.2
« Actes relatifs au droit
d'occupation ou d'utilisation
des sols »

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

OBJET :
Avis sur le projet éolien de
Saint-Papoul

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Axelle FOUGA, Frédéric DAUVIN, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON, Myriam MECHRAOUI

Formant la majorité des membres en exercice.

**Le nombre de
conseillers
Municipaux en service
est de : 11**

Absent / excusé : Sabrina MAHIEU, Armelle DE RIVOYRE, Stéphane SAOUMA

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

**CONVOCAION C.M.
EN DATE DU :**
31/05/2024

Monsieur le Maire présente sommairement le projet éolien en cours d'étude sur la commune de Saint-Papoul. Il rappelle que ce projet nous a déjà été présenté en mairie par le porteur Sté EDF Energie Renouvelable et débattu en conseil municipal.

Il propose au conseil municipal de prendre position sur l'opportunité de sa réalisation.

**AFFICHAGE EN DATE
DU :** 05/06/2024

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

Considérant l'impact de ce projet sur l'environnement paysager de notre commune ;

**PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :** 05/06/2024

Considérant qu'il serait incompatible avec la préservation des aménités rurales qui participent de façon essentielle à l'attractivité de nos territoires ruraux ;

Considérant que l'impact visuel ne se limiterait pas à la commune de Saint-Papoul, mais concernerait plus encore les communes limitrophes, et notamment la nôtre ;

Considérant enfin l'attachement de notre population à la préservation de la qualité de son cadre de vie ;

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
PREFECTURE LE :**

Émet un avis défavorable au projet éolien sur la commune de Saint-Papoul.

**PAR PUBLICATION
LE :**

ADOPTE À L'UNANIMITE :

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

**PAR DELEGATION
LE :**
(signature)
Prénom NOM

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 04 juin 2024

Le secrétaire de séance
Christophe BRUNEL



Le Maire d'ISSEL,
Henri POISSON

AGEDI	Dépôt PREFECTURE DE CARCASSONNE
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 05/06/2024	
011-211101753-20240604-DE_2024_012-DE	